



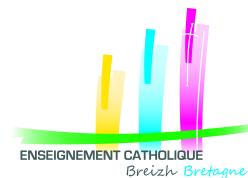
## Ecole Sainte Anne – Skol Santez Anna

35 rue Des Trois Frères Le Roy

29860 Plabennec

Tel : 02.98.40.42.60 - Fax : 02.98.40.47.77

Site : [ecolesainteanneplabennec.fr](http://ecolesainteanneplabennec.fr) - Mail : [ste.anne.plabennec.29@wanadoo.fr](mailto:ste.anne.plabennec.29@wanadoo.fr)



### Circulaire de rentrée Année 2019-2020

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire des enfants s'effectuera le **lundi 2 septembre 2019**.

**Ecole élémentaire** : Rendez-vous à 8h40 sur la grande cour. Les noms des classes et des enseignants seront affichés sur les vitres de la salle de sport Dupureur, le vendredi soir 30 août ainsi que sur des panneaux muraux à différents endroits de la cour le matin de la rentrée.

**Ecole maternelle** : Rendez-vous directement dans les classes.

Les rentrées en maternelle seront échelonnées afin d'accueillir au mieux les enfants et parents :

8h45 pour les GS, 9h pour les MS et 9h15 pour les PS. L'accueil sera cependant assuré dans les classes maternelles à partir de 8h45 pour les parents qui auraient déposé un autre enfant sur la cour élémentaire. Les élèves de GS-CP bilingues seront accueillis dans la médiathèque bretonne.

### LES CLASSES

L'école comprendra 22 classes :

- 6 classes maternelles monolingues de cycle 1.
- 9 classes élémentaires monolingues de cycle 2 et 3.
- 2 classes spécialisées.
- 5 classes Bilingues Français/Breton.

<b><u>ECOLE MATERNELLE</u></b>		<b><u>ECOLE ELEMENTAIRE</u></b>	
<b>PS1-PS2 A</b> Mme Sylvie Quéré	<b>PS1-PS2 B</b> Mme Sophie Hoarher	<b>CP A</b> Mme Christelle Even	<b>CP – CE1 B</b> Mme Solenne Danet
<b>MS A</b> Mme Audrey Ropars	<b>MS B</b> Mme Claire Sclear	<b>CE1 A</b> Mme Hélène Appéré	
<b>GS A</b> Mme Monique Le Gall Mme Sandrine Lagadec	<b>GS B</b> Mme Laurence Le Gad	<b>CE2 A</b> Mme Elisabeth Jézéquel Mme Hélène Ollivier	<b>CE2 B</b> Mme Maryvonne Abgrall-Nicolas
<b><u>FILIERE BILINGUE</u></b>		<b>CM1 A</b> Mme Solange Le Page Mme Bénédicte Le Goasduff	<b>CM1 B</b> Mr Jean Yves Cabillic
<b>PS MS</b> Mme Nadine Berlivet	<b>PS MS</b> Mme Nathalie Le Vourc'h	<b>CM2 A</b> Mme Claire Jouan	<b>CM2 B</b> Mme Claire Habasque
<b>GS-CP</b> Mme Laure Le Gall	<b>CE1-CE2</b> Mme Clervie Le Gall Mr Allan Laurin	<b><u>CLASSES SPECIALISEES</u></b>	
<b>CM1-CM2</b> Mme Annaïg Mérien		<b>DISPOSITIF D'ADAPTATION</b> Mme Sophie Squiban	<b>Dispositif U.L.I.S</b> Mme Morgane Etti

## ACCES A L'ECOLE

L'accès principal scolaire se situe au niveau du grand parking.

Les piétons peuvent aussi accéder à l'école par l'Impasse Chateaubriand ou le parking administratif.

### **ATTENTION !**

L'Impasse Chateaubriand n'est pas autorisée aux véhicules lors des jours de classe.  
L'accès n'est autorisé qu'aux véhicules portant un macaron (enfant à mobilité réduite à bord),  
document à retirer au secrétariat.

L'accès à la cour est autorisé lors des manifestations organisées par l'école  
(portes-ouvertes – spectacles – réunions de classe du début d'année).

Les portails de l'école sont systématiquement fermés de **9 h à 11 h 50**, de **12 h 10 à 13 h 10** et de **13 h 30 à 16 h 10**. L'accès administratif reste cependant toujours accessible en se faisant identifier. Cette mesure est appliquée pour éviter qu'un enfant puisse échapper à la vigilance des surveillants et pour filtrer les entrées et les sorties. Pour les 2 portails bleus de la cour maternelle, veillez toujours à bien les refermer après votre passage.

## MATERNELLES

Accueil à partir de 8 h 30 dans les classes pour tous les élèves de maternelle.

Début des apprentissages à partir de 8 h 40.

Récupération des enfants à 12 h dans les classes.

Retour à l'école à partir de 13 h 10 sur la cour pour tout le monde.

Rentrée en classe à 13 h 20.

Fin des cours et récupération à 16 h 15. Lieux identiques à ceux du midi (classes).

## ELEMENTAIRES

8 h 30 : Accueil sur la cour. Pour faciliter l'arrivée progressive des élèves le matin, une surveillance supplémentaire est mise en place entre 8h15 et 8h30. Il est impératif qu'aucun élève ne soit seul sur la cour. Tout élève arrivant avant 8h15 doit donc se rendre à la garderie. Par ailleurs, afin d'assurer une surveillance plus précise à l'accueil du matin, il est demandé aux parents de l'élémentaire de déposer au plus vite les enfants sur la cour ou au portail. Ceci sécurisera davantage le filtrage des entrées et la surveillance.

8 h 40 : Entrée en classe

12 h 00 : Pause méridienne

13 h 10 : Accueil sur la cour

13 h 20 : Entrée en classe

16 h 15 : Fin des cours

## RESTAURATION

2 salles de restauration

**Maternelle** : 11 h 45 pour les maternelles

**Elémentaire** : Self pour les enfants de l'élémentaire entre 12h05 et 13h10.

Inscription des élèves à ce service **dès le début de l'année** (Imprimé au secrétariat + dans le dossier de rentrée).

Pour les enfants déjeunant à l'école de manière irrégulière, il est impératif de réserver avant le jeudi soir, les repas de la semaine suivante

### Facturation de ces services :

Le coût du repas est de **3,75 €**. Il est impératif que les repas soient réservés pour le jeudi soir ou le vendredi matin avant 8h30 pour la semaine suivante. Tout repas non réservé le vendredi pour la semaine sera facturé 4,75 € au lieu de 3,75 €. Les imprimés de restauration seront disponibles à la comptabilité, au secrétariat, à la garderie, dans les classes ou sur le site. Un simple mail peut aussi suffire. Une désinscription non justifiée entraînera la facturation de ce repas.

Les facturations se font au réel à la fin de chaque mois.

Si vous choisissez le prélèvement à la fin de chaque mois, vous serez prélevé du montant exact des repas consommés dans le mois. Si vous ne retenez pas le prélèvement, vous recevrez une facture en début du mois pour le mois écoulé.

## **GARDERIE ET AIDE AUX DEVOIRS**

7 h 15 : Accueil dans la grande salle du multifonctions.

**ATTENTION ! Aucun élève ne doit se trouver seul sur la cour avant 8 h 30.**

8 h 30 : Fin de la garderie. Les élémentaires rejoignent la cour et les ASEM récupèrent les maternelles.

16 h 15 : **Goûter élémentaire** au restaurant élémentaire.

**Goûter maternelle** au restaurant maternelle.

16 h 30 : Récréation pour les élémentaires.

**16 h 45 : Garderie pour les maternelles** PS et MS dans la grande salle du multifonctions et pour les GS dans la BCD. Selon le temps, moment de récréation sur la cour maternelle.

**Aide aux devoirs pour les élémentaires . Les locaux seront confirmés à la rentrée**

17 h 30 : Fin de l'aide aux devoirs pour les élémentaires. Les élèves regagnent le multifonctions pour des activités ludiques ou créatives de garderie.

18 h 05 : Regroupement dans la grande salle du multifonctions de tous les élèves.

18 h 45 : Fin de la garderie.

### **Facturation de ces services de garderie :**

Ils seront organisés de la manière suivante :

**3 tranches équivalentes de garderie-étude** de 1 h 15 à 1,90 € : **7 h 15 à 8 h 30 / 16 h 15 à 17 h 30 / 17 h 30 à 18 h 45**

Pour faciliter la gestion de la garderie et pour arriver à une plus grande précision dans la facturation, il sera demandé une **inscription** en début d'année pour ce service au bureau.

S'il n'y a pas de modifications envisagées de votre part d'une semaine sur l'autre, il n'y aura pas besoin de prévenir l'école.

S'il y a des modifications envisagées d'une semaine sur l'autre, il sera nécessaire d'en informer l'école avant 8h45.

Il sera toujours possible de prévenir l'école le jour même, de manière exceptionnelle, pour mettre votre enfant à la garderie ou en étude, s'il s'est passé un événement imprévu. Je rappelle le caractère exceptionnel de ces inscriptions de derniers moments.

Règlement par facture en début de chaque mois ou prélèvement selon l'option choisie.

Ce service, employant 9 personnels doit s'équilibrer financièrement.

## **EN-CAS DU MATIN**

Les matinées uniquement feront l'objet d'une possibilité d'en-cas :

**pour les maternelles** : collation de fruits à disposition dans les classes.

**pour les élémentaires** : possibilité d'apporter un en-cas de pain ou de fruits dans un récipient.

**Pas de goûter pré-emballé.**

## **FRAIS DE SCOLARITE**

Le coût de la scolarité pour un élève est de 28 € par mois sur 10 mois ( Pour info, ceci représente 2 € par jour de classe ou 0,77 € par jour si on lisse sur l'année ).

Deux possibilités de règlement :

**1 - Mensualisation** : A mettre en place avec la comptabilité jusqu'au 18 juillet, puis à partir du 26 août et au plus tard le vendredi 6 septembre

ou

**2 - Règlement** à réception de facture.

## **ASSURANCE SCOLAIRE**

L'établissement adhère à une assurance globale spécifique aux écoles catholiques.

Elle intègre l'assurance individuelle des élèves, des personnels, des associations, ainsi que l'assurance des biens. Il n'y a donc pas d'adhésion individuelle à effectuer auprès de l'école.

## **FOURNITURES**

### ***Pour l'élémentaire :***

Une liste a été remise à chaque enfant pour intégrer la classe supérieure. Si cette liste n'est pas parvenue dans les familles, la réclamer au secrétariat ou consulter le site.

### ***Pour la maternelle :***

#### **PS- MS-GS Bilingue et PS Monolingue**

- Une boîte de mouchoirs.
- Un sac de couchage + un petit oreiller, portant nom et prénom.
- Un cartable pouvant contenir un grand cahier.
- Une tenue de rechange marquée, dans le cartable.

#### **MS Monolingue et GS Monolingue**

- Une boîte de mouchoirs.
- Un plaid polaire + un petit oreiller, portant nom et prénom.
- Un cartable pouvant contenir un grand cahier.
- Une tenue de rechange marquée, dans le cartable.

## **OUVERTURE DES BUREAUX**

Les bureaux administratifs sont ouverts :

<b>Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</b> Comptabilité : 8 h à 12 h - 14 h 30 à 17 h 30 Secrétariat : 8 h 30 à 12 h Direction : 8 h 00 à 18 h 00	<b>Les mercredis matins :</b> Comptabilité : 8 h 00 à 12 h 00 Direction : 8 h 00 à 12 h 00
--	--

## **ABSENCES**

Toute absence doit être signalée au préalable, si elle est prévue, ou **en début de matinée ou d'après-midi par téléphone ou par mail si elle n'est pas prévue.**

Nous vous rappelons que la scolarité est obligatoire et que l'absence aux cours doit être exceptionnelle : (maladie, événement familial...). Les maternelles sont également tenus à une fréquentation quotidienne de l'école dès le moment où ils ont effectué leur rentrée.

### **Relations parents / enseignants :**

La confiance mutuelle et le respect des choix pédagogiques des enseignants sont deux éléments favorisant les progrès des élèves. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, au moins une fois par semestre. Il est entendu qu'un rendez-vous programmé réunit de meilleures conditions d'échanges qu'un entretien non prévu ou réalisé entre deux portes.

## **VACANCES SCOLAIRES**

**Le calendrier national de l'année scolaire 2019-2020 s'applique aux établissements du département du Finistère selon les modalités suivantes :**

Prérentrée des enseignants	Jeudi 29 et vendredi 30 août 2019	
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2019	
Vacances de la Toussaint	Samedi 19 octobre 2019	Lundi 4 novembre 2019
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	Samedi 15 février 2020	Lundi 2 mars 2020
Vacances de printemps	Samedi 11 avril 2020	Mardi 27 avril 2020
Pont de l'ascension		Congé du mardi soir 19 mai au lundi matin 25 mai 2020
Début des vacances d'été	Samedi 4 juillet 2020	